

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Forêt et des Espaces Naturels
Service Gestion Administrative des Domaines Départementaux
164.85

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 JUIN 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD**

**OBJET : Domaine départemental de la Nègre et Parc départemental de Pichauris -
Convention au bénéfice de l'association "Le moulin de Florette".**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux domaines départementaux et aux espaces naturels, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est propriétaire du domaine départemental de la Nègre, situé sur les communes de Marseille, Simiane et Plan-de-Cuques, et du Parc départemental de Pichauris, situé sur la commune d'Allauch.

L'association "Le moulin de Florette", sise à Marseille (13 013) a saisi le Département en vue de développer un projet pédagogique, afin d'exploiter et valoriser les oliveraies présentes sur ces domaines.

Ce projet permet, sans incidence financière pour le Département, de bénéficier d'un territoire géré et d'un espace naturel sensible entretenu, au bénéfice des usagers.

Le présent rapport vise à proposer à l'Assemblée délibérante l'adoption d'une convention de mise à disposition, à titre gracieux, des oliveraies de la Nègre et de Pichauris, à l'association "Le moulin de Florette". L'association serait autorisée à entretenir, récolter et transformer les olives.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL